

Choix de la langue du formulaire et de la facture

Suivant la législation belge, l'AFSCA est tenue de communiquer avec les opérateurs dans la langue de la Région. Toutefois, dans certaines communes, l'opérateur peut choisir la langue dans laquelle il veut recevoir le formulaire de déclaration ou la facture.

- **Région de Bruxelles-Capitale** (Anderlecht, Bruxelles, Ixelles, Etterbeek, Evere, Ganshoren, Jette, Koekelberg, Auderghem, Schaerbeek, Berchem-Sainte-Agathe, Saint-Gilles, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Josse-ten-Node, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre, Uccle, Forest en Watermael-Boitsfort): ces opérateurs peuvent choisir la langue sur le formulaire de déclaration. Lorsque la langue n'est pas indiquée, les documents sont envoyés en français.
- **Région flamande** : les opérateurs dont le siège social est établi dans la Région flamande reçoivent le formulaire et la facture toujours en néerlandais.

Les documents peuvent être demandés en français par les opérateurs :

- Dont le siège est établi dans les communes de la périphérie de Bruxelles : Wemmel, Kraainem, Wezembeek-Oppem, Rhode-Saint-Genèse, Drogenbos et Linkebeek.
- Dont le siège est établi dans une commune flamande de la frontière linguistique : Biévène, Helchin, Espierres, Messines, Mouland, Remersdaal, Renaix, Fouron-le-Comte, Hestappe, Fouron-Saint-Martin, Fouron-Saint-Pierre et Teuven.
- **Région wallonne** : les opérateurs en région wallonne reçoivent le formulaire et la facture en français.

Les documents peuvent être demandés en néerlandais par les opérateurs :

- Dont le siège est établi dans une commune wallonne de la frontière linguistique : Enghien, Dottignies, Herseaux, Houthem, Comines, Marcq, Mouscron, Bas-Warneton, Ploegsteert et Flobecq.

Les documents peuvent être demandés en allemand par les opérateurs :

- Dont le siège est établi dans une commune wallonne de la frontière linguistique : Bellevaux-Ligneuville, Bevercé, Faymonville, Malmédy, Robertville et Waimes

- **Communauté allemande** (Eupen, Eynatten, Hauset, Hergenrath, La Calamine, Kettenis, Lontzen, Neu-Moresnet, Raeren, Walhorn, Amblève, Büllange, Butgenbach, Crombach, Elsenborn, Heppenbach, Lommersweiler, Manderfeld, Meyerode, Recht, Reuland, Rocherath, Schoenberg, Thommen et Saint Vith): ces opérateurs reçoivent le formulaire de déclaration et la facture en allemand. Ils peuvent demander de les recevoir en français.

Pour recevoir le formulaire de déclaration dans une autre langue, veuillez prendre contact avec le call center de l'AFSCA au numéro 02/211.99.00